

Avec le SNUipp et la FSU, continuons à
créer et renforcer **le collectif !**

Se syndiquer pour l'année scolaire 2019/2020 en cliquant ICI.



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

Lettre du SNUipp-FSU n°17

Sommaire : les "midis" du SNUipp-FSU, Meirieu, 108 h, CHSCT, Direction, Temps de travail, Salaires, Retraite, AESH, Enseigner à l'étranger, 17/10: Journée refus de la misère

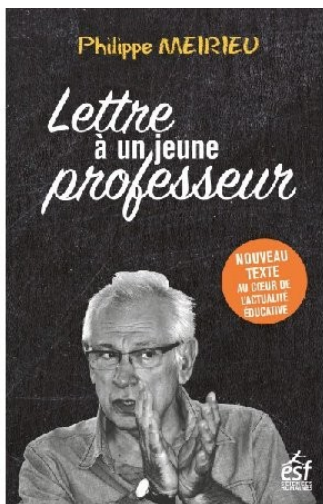


Les "déjeuners" du SNUipp-FSU 06

Le SNUipp-FSU 06 vient à votre rencontre dans votre école à l'occasion de la pause méridienne ou au goûter pour discuter à bâtons rompus de vos préoccupations du moment : carte scolaire, rythmes scolaires, questions éducation (plus de maîtres de classes, nouveaux cycles, maternelle, etc.), mouvement, carrière, etc.

Rien n'est tabou : tous les sujets sont pertinents ! N'hésitez pas à nous contacter !

Lire ICI



Philippe Meirieu : Lettre à un jeune professeur

"On assiste à une véritable changement identitaire : un changement qui concerne la conception même du métier de professeur... Cher collègue, je crois qu'il est absolument essentiel que vous assumiez, dans ce moment particulier, une fonction de résistance".

C'est à nouveau à résister que Philippe Meirieu appelle dans cette nouvelle "Lettre à un jeune professeur" (ESF Sciences humaines).

Résister contre quoi ? Contre la prolétarianisation du métier soumis de plus en plus à des injonctions et des contrôles.

Contre la toute puissance des neuroscientifiques qui veulent dicter la pédagogie comme si la salle de classe était un laboratoire.

Mais surtout Philippe Meirieu appelle à "résister pour".

Lire la suite



Organisation des 108 heures et notamment mise en place du Plan Villani

Le SNUipp-FSU écrit à l'IA

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur l'organisation et la mise en place des formations dans les circonscriptions et en particulier celles en lien avec le Plan Villani-Torossian.

La charge de travail et l'accumulation des réunions imposent un rythme très lourd à nos collègues, enseignants comme formateurs.

Lire le courrier ici



Souffrance à l'école, ne restez pas isolé.e —> ayez le réflexe CHSCT :

Notre dossier ici

"Dans la perspective de demander la tenue d'un CHSCTD extraordinaire sur la dégradation des conditions de travail, la perte de sens de notre métier, les injonctions trop nombreuses, la surcharge de travail, le manque de soutien de la hiérarchie, la gestion des élèves perturbateurs..."

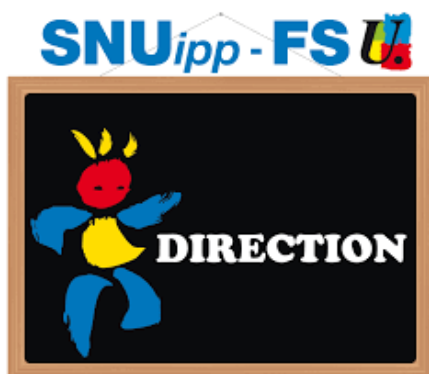
Il est nécessaire de remplir vos registres Santé Sécurité au Travail (RSST), d'envoyer la copie à votre assistant de prévention

en mettant en copie le SNUipp-FSU: snu06@snuipp.fr et la secrétaire départementale du CHSCTD 06: secretaire-chsctd06@ac-nice.fr".

Le CHSCT ministériel a publié un guide de prévention des risques professionnels dus aux « élèves au comportement perturbant ». C'est aussi un premier pas. Ce guide définit par exemple les difficultés engendrées par ces élèves à la page 4 :

- ▶ sorties de classe et déplacements dans l'école sans autorisation ;
- ▶ violences verbales envers les personnels et les autres élèves ;
- ▶ violences physiques envers les personnels et les autres élèves, coups, morsures, griffures, crachats ;
- ▶ menaces envers les personnels et les autres élèves ;
- ▶ jets d'objets sur les personnels et les autres élèves, dégradations du mobilier ;
- ▶ gestes déplacés ;
- ▶ crises de nerfs, cris, hurlements ;
- ▶ refus de toute autorité ;
- ▶ violences envers l'enfant lui-même, automutilation.

Le guide du Ministère ici



Inscriptions sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur - rentrée scolaire 2020

La circulaire de l'IA est parue

Candidature à retourner à l'IEN pour le 4 NOVEMBRE dernier délai

+ à : ia06-dipe2@ac-nice.fr

COPIE au SNUipp-FSU

- Commissions d'entretien prévues les mercredis 27 novembre et 11 décembre 2019

- **ATTENTION** : les collègues qui assurent un **interim à l'année** doivent demander leur inscription sur la liste d'aptitude de direction obligatoirement. Ils seront exemptés d'entretien et inscrits sur la liste d'aptitude directement si avis favorable de l'IEN.

- **Attention**: les collègues dont l'inscription sur la liste d'aptitude prend fin au 31/08/2020 et n'ayant pas exercé les fonctions de directeurs au moins 3 ans dans leur carrière doivent renouveler leur demande d'inscription et repasser l'entretien.

- **Condition d'ancienneté** pour postuler à une inscription sur la liste d'aptitude : elle est de 2 ans et est appréciée au 1er septembre 2020.
Pour les collègues nommés par intérim de direction à compter du 1er septembre 2019 pour la totalité de l'année scolaire, cette condition d'ancienneté mentionnée ci-dessus n'est pas exigée.

Tout est ICI



MERCREDI 6 NOVEMBRE - 13h30.

- Comme chaque année, le SNUipp-FSU propose **une REUNION spécifique pour aider les collègues à la préparation de l'entretien au siège du SNUipp-FSU.**
OUVERTE à TOUTES et TOUS

- Comme chaque année aussi, le SNUipp-FSU publiera bientôt un **livret d'aide à l'entretien direction d'école**, actualisé en fonction des nouveautés : il sera remis à l'occasion de la réunion.



Après le drame de Pantin, réponse insuffisante du Ministre !

Le message vidéo du ministre de l'Éducation nationale aux directrices et directeurs d'écoles ne répond pas entièrement à l'émotion, à la colère et aux questions posées par le suicide de notre collègue. Il y a pourtant urgence.

Le 3 octobre, un hommage à Christine Renon a été rendu dans tous les départements de France. Un hommage qui témoigne de la tristesse de toute une profession, mais qui dit aussi sa colère.

Conditions toujours plus difficiles d'exercice du métier, travail empêché, perte de sens, fatigue, voire épuisement professionnel : le malaise est profond.
Réponse du ministre : une vidéo adressée aux directeurs et directrices d'école dans laquelle il s'engage à mettre en œuvre un « comité de suivi sur la direction. »

Il dit souhaiter y dégager un consensus et dans le même temps, un rapport parlementaire encourage la création d'un statut de chef d'établissement.
Or, on sait bien que cette question du statut ne fait pas accord dans la profession, pas plus

que la création des établissements des savoirs fondamentaux, massivement rejetée par l'ensemble de la communauté éducative au printemps dernier, l'obligeant à les retirer de sa loi.

Lire la suite



Lire aussi : 15 mesures urgentes pour la direction d'école



Et ils sont où les 300 euros ?

Le ministre a annoncé son intention d'ouvrir des discussions sur le sujet des rémunérations des personnels en lien avec la réforme des retraites. Pour le SNUipp-FSU, il y a urgence. Il propose de commencer par réclamer au ministre les 300€ par mois dont il était tant question dans les médias.

Un chèque de 300 €, mais par mois, ce serait déjà un premier geste à faire pour tenter de rattraper le décalage salarial de 21% avec les autres enseignantes et enseignants européens au bout de 15 années de carrière. Un geste que le SNUipp propose de faire à l'aide du modèle de chèque à renvoyer, pour que le ministère n'ait plus qu'à signer.

Car après des mois de paroles en l'air et de promesses sans lendemain, il est temps de passer aux actes. Qu'a fait ce gouvernement jusqu' alors, à part geler la valeur du point d'indice, retarder le calendrier d'application des mesures de carrières de PPCR et se répandre dans les médias pour parler d'une revalorisation qui ne vient pas ? Quant à laisser entendre que pour gagner plus il faudrait travailler plus, c'est ignorer que les enseignantes et les enseignants des écoles font 44h semaine en moyenne*, ont 150 heures d'enseignement

en plus que leurs homologues de 23 autres pays européens, ont des vacances qui se situent dans la moyenne des autres, dont 20 jours sont travaillés*.

Malgré les sous-entendus une fois de plus désobligeants sur les enseignantes et les enseignants, les faits résistent. Pour exemple, le salaire mensuel moyen au bout de 15 années d'exercice est de 2 304 € net pour une ou un professeur des écoles, quand il est de 3 513 € pour un ou une lieutenant de police. Toutes les deux sont pourtant des professions intermédiaires de catégorie A.

*source DEPP

Ainsi, réclamer 300 €, ce n'est pas de trop, j'envoie mon chèque en ligne !



Revaloriser les salaires des personnels de l'Éducation : urgence !

Alors que le Ministre de l'Éducation nationale dit vouloir une "réflexion approfondie sur la rémunération des enseignants", les propos du Président de la République lors du débat de Rodez le 3 octobre dernier, inquiètent fortement la FSU puisqu'il conditionne ces discussions à une « transformation de la carrière », comprendre accepter de travailler plus et réduire les vacances... La FSU ne confond pas discussion salariale et discussion sur le temps de travail.

[Lire la suite ici](#)

[Lire aussi les demandes de le FSU: ICI](#)



Alors que vont se poursuivre les discussions avec le gouvernement, le SNUipp-FSU scénarise concrètement ce que voudrait dire la mise en place d'un système de retraite par points. Concrètement les pensions des PE seraient sévèrement amputées. Explications.

[Lire la suite](#)



Suite au non versement des payes pour certains AESH, nous avons alerté l'Inspecteur d'académie le 30 septembre.

[Celui-ci vient de nous répondre. 41 acomptes ont été effectués et les derniers seraient en cours de traitement.](#)

[Le SNUipp-FSU organisera bientôt une réunion pour ces personnels.](#)



Enseigner à l'étranger

[toutes les infos ici](#)



Journée du refus de la misère le 17 octobre

Le 17 octobre, journée mondiale du refus de la misère dont ATD quart monde est à l'origine, sera donné cette année le coup d'envoi d'une campagne autour des droits de l'enfant, en amont des trente ans de la Convention internationale des droits de l'enfant en novembre.

Les enfants, personnes à part entière, ont des droits comme ceux de vivre en famille, de bénéficier de soins, de protection contre les violences, d'accéder à l'éducation, à un niveau de vie suffisant, à des loisirs, à la liberté d'expression. Inscrits parmi d'autres dans la CIDE adoptée par les Nations Unies en 1989 et ratifiée par 196 pays, dont la France, ces droits sont loin d'être appliqués. De nombreux enfants en souffrent, notamment en France. **Un collectif dont ATD Quart Monde, le SNUipp et la FSU, a mis en ligne un kit pédagogique destiné notamment aux enseignantes et enseignants pour aborder ces questions avec les 7 à 13 ans.**

Le KIT pédagogique, tout est ICI



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'AGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos